

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CF882

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.